



Vendredi 23 mars 2018

À l'attention de **Monsieur Laurent Prevost**  
Préfet du Val-de-Marne  
21-29, avenue du Général de Gaulle  
94000 Créteil

Monsieur le Préfet,

Vous avez adressé en février dernier un courrier à chacun des neuf maires du Val-de-Marne concernés par le dispositif de « contractualisation » inscrit dans la Loi de programmation des finances publiques 2018-2022, afin de leur indiquer les modalités selon lesquelles il devrait s'imposer dans la construction des budgets communaux.

Nous vous faisons part collectivement de notre totale opposition à cette « contractualisation » qui remet en cause de manière inédite et inacceptable le principe de libre administration des communes. Comme vous le savez, l'Association des Maires du Val-de-Marne, réunie le mardi 21 mars, a également exprimé majoritairement un avis d'opposition à ce dispositif.

Nous sollicitons par conséquent de votre part une audience collective dès que possible.

Recevez, Monsieur le Préfet, nos salutations les meilleures.

Pour le Maire,  
**Christian Fautré**  
1<sup>er</sup> adjoint au Maire de  
Champigny-sur-Marne

**Didier  
Guillaume**  
Maire de  
Choisy-le-Roi

**Laurent  
Cathala**  
Maire  
de Créteil

**Jean-Philippe  
Gautrais**  
Maire de  
Fontenay-sous-Bois

**Philippe  
Bouyssou**  
Maire  
d'Ivry-sur-Seine

**Franck  
Le Bohellec**  
Maire  
de Villejuif

**Jean-Claude  
Kennedy**  
Maire de  
Vitry-sur-Seine